

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Pôle chimique sud de Toulouse

7 décembre 2004

Jean MAHENC, Président de la CLIP, ouvre la séance et excuse M. DIEBOLD qui ne pourra pas participer à cette commission. Les comptes-rendus des CLIP des 27 septembre et 12 octobre 2004 sont approuvés.

Rose FRAYSSINET, Les Amis de la Terre, émet des remarques quant à la dépollution du site AZF.

Alain BARAFORT précise qu'un rapport de l'inspection des installations classées au Comité Départemental d'Hygiène a été rédigé et invite les membres qui le souhaitent à venir en prendre connaissance à la DRIRE.

Jean MAHENC inverse l'ordre du jour.

Présentation du contenu de la plaquette d'information sur les risques et d'un exercice PPI ISOCEM

M. SOUTRIC, Directeur de cabinet de la Préfecture, présente le contenu de la plaquette d'information composée d'une plaquette générale sur la procédure SEVESO et d'une plaquette spécifique par site. Elles sont mises en circulation. Ces plaquettes d'information seront distribuées dans les communes dès janvier 2005.

Afin de laisser la population prendre connaissance de ces plaquettes, l'exercice PPI ISOCEM aura lieu début février 2005. L'impression de ces plaquettes d'information étant en cours, la date de l'exercice a dû être retardée.

La préparation de l'exercice PPI a déjà débuté. Plusieurs réunions inter-services (police, gendarmerie, mairie de Toulouse, inspection académique, DRIRE, SDISS...) ont eu lieu. L'objectif est de tester les dispositifs d'alerte pour la population, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), de mettre en place les secours adaptés et de simuler l'accueil hospitalier.

Le scénario retenu est la vidange instantanée d'un conteneur d'ammoniac de 400kg.

Jean MAHENC précise que le dernier exercice date de 1987 et rappelle son souhait de voir cet exercice réalisé rapidement.

Yves FAVARD, AVPRI, demande si le délai de 15 jours laissé à la population pour prendre connaissance de ces plaquettes est suffisant et si des réunions dans des maisons de quartier ne seraient pas nécessaires.

M. SOUTRIC précise que l'éventualité de réunions publiques de quartier a été étudiée et que la préfecture pourra participer à ces réunions.

Jean MAHENC propose aux représentants de quartiers de se signaler afin d'organiser d'éventuelles réunions.

Lucienne RÉAL, Comité du Quartier Croix de Pierre, est favorable à ces réunions publiques et demande par quelle voie seront diffusées les plaquettes.

M. SOUTRIC répond qu'elles seront transmises par La Poste.

Lucienne RÉAL souhaite savoir en quoi consiste la simulation évoquée pour l'exercice PPI d'ISOCHEM.

M. SOUTRIC précise que les personnes compétences seront en place aux lieux dits (route d'Espagne, avenue Henri Barbusse, rond-point du 21 septembre 2001, route de Seysses au carrefour rue de la Touraine, rue de Gironis, chemin des Etroits, avenue de Lattre de Tassigny, chemin de la Loge, avenue Jean Moulin) et rendront compte sans réellement fermer la circulation lors d'un accident réel, mais des déviations en amont des routes accédant au site seront mises en place. L'objectif est d'un PPMS par établissement scolaire concerné par un PPI. Pour l'exercice PPI ISOICHEM, le PPMS sera déclenché à l'école Léo Lagrange et au Collège Bellevue.

M. LEROUX, Plus Jamais Ca, évoque le problème de l'école des Oustalous lors de l'accident AZF. Certes, le PPI va rassurer les parents d'élèves, mais il ne comprend pas pourquoi l'exercice n'est pas étendu à tous les établissements de la zone.

Bernard ANDREU, Mairie de Toulouse, note avec intérêt que l'école des Oustalous s'intéresse à la réalisation de cet exercice. Les moyens donnés au directeur afin de gérer un événement de crise sont dans le règlement.

Jean MAHENC, demande que le retour d'expérience qui sera fait de l'exercice PPI ISOICHEM soit rapide et présenté à la CLIP.

M. SOUTRIC est d'accord sur le principe. Il est prêt à rendre en compte auprès des membres de la CLIP du bilan de l'exercice après l'avoir fait avec les services concernés.

Présentation du projet de cancéropôle

M. CHOLET, adjoint au maire de Toulouse, intervient :

« Le cancéropôle du Grand Sud Ouest, implanté à Toulouse, s'inscrit pleinement dans les orientations du Plan national de lutte contre le cancer ; il s'appuie sur les forces scientifiques et médicales de notre Région et contribue à la coopération inter-régionale qui lui donne sa pleine dimension

Le socle de cet ambitieux projet repose sur la convergence, en un site unique, d'un pôle de recherche publique, d'un pôle de recherche privée et d'un pôle de soins cliniques autorisant le transfert de concepts et ce technologies du laboratoire vers la clinique mais aussi du lit du patient vers l'interrogation biologique.

La prise en compte globale du patient et de sa maladie est clairement une des missions du site ; la concentration de compétences multiples est pleinement justifiée par l'ambition que porte ce programme de réduire les inégalités dans l'accès à l'innovation.

Ce projet scientifique et médical a également pour ambition de contribuer au développement économique et industriel ; ces dimensions se développeront grâce aux actions du pôle de valorisation économique et du pôle de promotion et d'animation.

Assurer le croisement de la recherche et de l'innovation, contribuer à la création d'entreprises, offrir des capacités de rencontres et d'échanges pour les praticiens et chercheurs, telle est l'ambition de notre Cancéropôle ; sa vocation en matière de formation ne pourra que s'affirmer pour faire de Toulouse un carrefour annuel de la santé et de la vie.

Cette grande filière des sciences de la vie bénéficiera du soutien de la « Fondation pour la recherche Cancer Bio Santé » : soutenir des projets de travaux, offrir des bourses d'études, aider les différentes composantes du Cancéropôle Grand Sud Ouest à mieux fédérer et développer nos connaissances et nos compétences, telle est la raison d'être de cette nouvelle grande ambition que le Grand Toulouse accueille. »

Le projet de cancéropole de Toulouse est un concept original et visible s'intégrant au cancéropole du grand sud ouest, dans le cadre du plan cancer.

Ce cancéropole se divise en plusieurs pôles :

- pôle recherche privée : le premier objectif est une implantation de laboratoires privés (SANOFI, AVENTIS, Pierre FABRE et autres « big pharmas ») sur 90.000m² employant 1.800 personnes ;
- pôle soins chimiques : l'objectif est un pôle soignant pluridisciplinaire de haut niveau et de notoriété internationale incluant un programme médical (270 à 300 lits) et une « maison cancer » ;
- pôle de recherche publique : il regroupera plusieurs implantations des chercheurs toulousains ainsi que la création d'un hôtel de projet, soit 400 chercheurs et 12.000m² à terme ;
- pôle valorisation économique : il comprendra l'implantation de l'institut d'innovations technologiques ainsi que la création et l'implantation d'une pépinière dédiée aux sciences du vivant ;
- pôle formation : des partenariats avec les universités et les industriels de la région ainsi que des tenues régulières d'entretiens de haut niveau sur les avancées de la prévention et le traitement du cancer ;
- pôle animation et promotion : ce pôle sera dans le prolongement des travaux de la « cité des biotechnologies » afin de s'intégrer à la politique régionale de promotion et d'animation des sciences du vivant ;
- pôle service commun : il comprendra un centre de vie et de service commun ainsi qu'une base tertiaire.

Ces pôles s'appuieront sur une organisation fonctionnelle. M. SEGURA, chargé de mission interministériel, dirigera le comité de pilotage. Le Professeur Davis KHAYAT (président de l'Institut national du cancer) pilotera le comité scientifique international avec un dispositif intégré de valorisation et un dispositif d'animation et de promotion.

Le montage opérationnel du cancéropole sera public et privé, dans la session des terrains dépollués par Total ou le ministère de la défense, et les montages immobiliers privés, publics ou en partenariats.

En conclusion, **M. CHOLET** précise que : « Le Cancéropole de Toulouse est un projet original pour constituer, avec les autres atouts locaux et régionaux une réponse crédible à l'appel à projets sur un pôle de compétitivité « cancer biosanté ».

Jean MAHENC remercie M. CHOLET de la présentation faite.

Yves FAVARD souhaite qu'une version électronique de la présentation soit disponible.

M. MASSOU, Comité Quartier Croix de Pierre, concerné par la dépollution du site, s'interroge plus particulièrement sur la responsabilité concernant les problèmes liés à l'eau sur le long terme.

Laurent MIDRIER, DRIRE, souligne qu'une surveillance de la qualité des eaux souterraines est imposée à Grande Paroisse.

Rose FRAYSSINET s'interroge sur les servitudes imposées pour l'eau utilisée par les particuliers.

Alain BARAFORT précise que les pollutions sortant du site sont azotées et des servitudes de restriction d'usage de l'eau ont été imposées dans le projet d'arrêté préfectoral complémentaire fixant les conditions de réhabilitation de Grande Paroisse. Ces servitudes devront à terme être inscrites dans le plan local d'urbanisme de la ville de Toulouse. De plus, il n'y aura pas de points d'approvisionnement en eau dans la zone particulier ou public.

Lucienne RÉAL demande s'il existe un plan du drain souterrain situé à proximité de la rocade.

M. BARBIER, service technique à la ville de Toulouse, confirme l'existence d'une galerie sous la RN20 (route d'Espagne, allées Charles Fitte et avenue de Muret) utilisée pour les eaux pluviales. Le tracé de cette galerie est consultable en Mairie.

M. LEROUX, Collectif « plus jamais ça », précise que le dossier de Grande Paroisse met en évidence une pollution importante en Benzène et Mercure.

Alain BARAFORT, rappelle les résultats des études de risques réalisés par Grande Paroisse et indique qu'il se tient à la disposition des membres de la CLIP pour leur commenter les résultats du diagnostic approfondi ou de l'évaluation détaillée des risques.

M. CHOLET, précise que l'Etat a fixé quantitativement et qualitativement des délais pour la dépollution.

Jean MAHENC souligne que les sites ne vont pas rester dans cet état. Lors des études effectuées, des engagements ont été pris pour éliminer les éléments polluants afin de ne laisser aucune trace et atteindre les seuils de dépollution annoncés.

André SAVALL, SPPI, précise qu'un éventuel « malaise » est possible mais que celui-ci sera levé si AZF et la Mairie de Toulouse définissent un planning plus précis de la dépollution et de l'implantation du Cancéropole.

Rose FRAYSSINET souhaite un plan de stratégie en plus du planning, ainsi que des explications quant aux seuils pris en compte.

Jean MAHENC demande que l'arrêté préfectoral relatif à la dépollution du site Grande Paroisse soit diffusé aux membres de la CLIP.

M. CHOLET répond sur le calendrier. Celui-ci sera calé sur l'arrêté préfectoral. Il pourra définir une première phase de dépollution pour libérer au plus vite les parcelles constructibles. Il tient à préciser qu'aucun bâtiment ne sera ouvert tant que la dépollution ne sera pas terminée.

M. LEROUX, Collectif « Plus jamais ça », s'interroge quant aux risques encourus par les travailleurs intervenant pour la construction du canceropole.

M. CHOLET, apporte les précisions suivantes : « Les constructions des bâtiments ne se feront que sur des parcelles dépolluées. Pour les Balastières l'élimination de la nitrocellulose est envisagée par le ministère de la défense. La mairie souhaite que la nitrocellulose soit enlevée et des négociations en ce sens sont en cours entre la Mairie et le ministère de la défense. »

Lucienne RÉAL s'interroge quant à la dépollution de la partie Sud (Braqueville).

Laurent MIDRIER précise que les terrains Sud appartiennent à la Direction Générale de l'Armement et que la dépollution de ces terrains incombe à l'Armée.

Rose FRAYSSINET s'inquiète des risques d'inondation et demande s'ils ont été pris en compte dans le projet de canceropole.

M. CHOLET indique que l'étude d'inondabilité a été validée par les services compétents de l'Etat. Cette étude est disponible.

Jean MAHENC demande qu'une présentation de cette étude soit réalisée lors de la prochaine CLIP.

Premières observations : enquête publique VINCA

Frédéric MAYRAND, Pierre FABRE, fait un rappel succinct du projet.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 octobre au 18 novembre 2004 sur les communes de Pechbusque, Portet sur Garonne, Ramonville Saint Agne, Toulouse (Croix de Pierre, Empalot, Saint Cyprien), Vieille Toulouse.

Le commissaire enquêteur était M. C. TAJAN.

26 personnes ont consulté le dossier ; 12 ont pris des informations. Lors des permanences du commissaire enquêteur 21 personnes et 6 associations se sont déplacées. Il y a eu des observations de la part de 14 riverains et de 6 associations (Association des Sinistrés de Croix de Pierre, AVPRI, CRITIC, Comité Croix de Pierre, Les Amis de la Terre, HASUR EMPALO), soit un total de 94 observations, suggestions ou questions.

Les thèmes abordés sont pour :

- 38 % la sécurité
- 25 % l'inondabilité
- 13 % l'étude d'impact
- 8 % d'ordre général
- 8 % l'acide fluorhydrique
- 6 % les pollutions
- 2 % la sûreté du site

Sur le plan qualitatif, les principaux points à soulever sont :

- une participation complétée par l'action d'information par affichage des mairies, les présentations Pierre FABRE Médicaments auprès de la CLIP, du SPPPI et des municipalités ;
- des observations positives du public et des associations qui a incité Pierre FABRE Médicaments à améliorer le projet et à rester vigilant en matière de protection des personnes et de l'environnement.

La poursuite de la procédure administrative prévoit :

- en novembre/décembre 2004 des avis des services de l'Etat et des collectivités concernées,
- en février/mars 2005 la présentation au conseil départemental d'hygiène du rapport et du projet d'arrêté.

L'arrêté préfectoral d'autorisation pourrait être signé en mars ou avril 2005.

M. MAYRAND termine sa présentation en précisant qu'un courrier a été adressé à toutes les personnes ayant consigné des observations, que le mémoire en réponse de Pierre Fabre aux observations formulées lors de l'enquête publique est consultable à la DRIRE et que tout complément d'information ultérieur sera diffusé au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Rose FRAYSSINET fait remarquer la transparence de Pierre Fabre dans la présentation de son projet.

Problème des odeurs du pôle chimique

Lucienne RÉAL rappelle que les plaintes des habitants sont récurrentes depuis le 1^{er} semestre 2004. Une première vague a eu lieu durant le mois de février, une seconde durant les mois de juillet et août, et plus récemment, les 19 et 22 octobre et 4 novembre derniers. La fréquence des plaintes et le nombre de personnes incommodées sont tels qu'ils est nécessaire de déterminer les sources et d'engager les émetteurs responsables dans une amélioration des productions.

Isabelle DELORME, ISOCEM, souligne qu'elle était présente aux abords du site le 20 octobre dernier. Les mêmes odeurs ne peuvent pas persister depuis 20 ans étant donné que les produits ont changé. Le produit du 20 octobre était le CPDCE dont c'était la 2^{ème} campagne.

Lucienne RÉAL précise que l'odeur n'est pas ressentie en hiver, mais uniquement au printemps et à l'été et que l'odeur est toujours la même.

Jean MAHENC demande que l'odeur soit définie et que la DRIRE fasse une synthèse des éléments afin d'organiser quelque chose avec les membres de la CLIP pour remédier au problème.

Laurent MIDRIER fait part des éléments suivants : Déterminer la source d'une odeur est complexe. Les quartiers d'Empalot, de Croix de Pierre, des Oustalous, d'où proviennent principalement les plaintes, sont denses et urbanisés. Si la société ISOICHEM est identifiée par les habitants de ces quartiers, dans la zone industrielle Thibaud sont implantées d'autres entreprises industrielles susceptibles de rejeter des substances odorantes comme par exemple, Sanofi, Technal ou encore Rouleau Guichard.

Les plaintes ont été enregistrées par la DRIRE et systématiquement transmises à la société ISOICHEM pour analyse et comparaison avec les substances et produits en cours de fabrication ou d'utilisation sur le site. Certains membres du SPPPI ont été reçus par la DRIRE pour exposer leurs griefs et leurs problèmes. Le problème des odeurs a été abordé lors des commissions locales d'information et de prévention des 24 mai 2004 et 27 septembre 2004.

La DRIRE propose le lancement d'une étude en 2005 plus générale sur les odeurs de la zone, financée par le SPPPI en 2005. Cette étude ferait appel à un bureau d'étude spécialisé dans le traitement des odeurs. La zone sera volontairement élargie afin d'englober l'ensemble des sources possibles d'émissions.

Alain BARAFORT précise que les résultats de l'étude effectuée pour la société SOFERTI à Fenouillet ont permis de trouver la source de l'odeur.

Lucienne RÉAL demande qu'un imprimé soit établi afin de recenser les plaintes.

Jean MAHENC précise que ce recensement est une bonne initiative et qu'une validation des mesures par le cabinet désigné sera demandée. Rappelons l'expérience antérieure de la SOFERTI dans le cadre des activités du SPPPI : on avait pris l'attache du milieu associatif et des « nez » avaient été sélectionnés. Un point sera fait courant mars-avril 2005.

Questions diverses

Protection de la société ISOICHEM contre le risque de foudre

Isabelle DELORME établit un constat. Jusqu'en 1990, 2 paratonnerres protégeaient le site du risque foudre. Puis une étude globale de protection incendie a montré la nécessité d'installer 14 paratonnerres.

En mai 2000, les installations ont été remises en conformité par rapport aux évolutions des normes en vigueur. Lors du redémarrage en 2002, les installations ont été remises en état après contrôles et adaptations. Aujourd'hui 8 paratonnerres à dispositifs d'amorçage (7) ou tige simple (1) protègent le site (7 ISOICHEM, 1 RAISIO).

Des contrôles trimestriels sont effectués en interne ; si des impacts sont relevés, des actions de vérification sont entreprises. Tous les deux ans, une société agréée vérifie que toutes les installations sont conformes à la réglementation en vigueur.

Une nouvelle étude sera réalisée par un expert au 1^{er} semestre 2005 afin de vérifier la conformité des installations par rapport aux dernières évolutions réglementaires. Une inspection de la DRIRE a eu lieu sur ce thème le 30 novembre 2004.

Yves FAVARD précise que l'exposé a répondu à ses interrogations

André SAVALL demande si un historique des impacts de coups de foudre a été fait.

Isabelle DELORME répond qu'il a été établi depuis 2002 et qu'actuellement il y aurait 3 impacts. Pour l'historique concernant le site avant AZF, il doit exister mais il n'est plus représentatif du site actuel.

Yves FAVARD précise que la réponse qui lui a été adressée sur les essais sismiques sur le pôle chimique sud n'a pas répondu à sa demande.

La prochaine réunion est fixée au 28 février 2005 à 17 H.